

AR PREFECTURE

016-211601687-20130920-20130905D-DE
Regu le 24/09/2013

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil treize

En exercice : 13

Le 20 septembre à 18 heures 30

Présents : 9

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 9

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2013

PRESENTS : MMES COUTEAU – MOUNIER

MM. SAVIN – BARRAL – BOISSIER DESCOMBES –

BOIVENT – MERCIER – SUTRE – TEILLET

ABSENTS : MME BOUDOIRE – MM. ALLEGRE –

CALVET – REMAUD

POUVOIRS : S.O.

M BOIVENT a été nommé secrétaire.

2013-09-05 D

OBJET : Location de terrain

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer annuellement le montant du fermage concernant les terrains communaux affermés à Monsieur Didier LAFONT et ce pour l'année 2012.

Monsieur le Maire précise que les parcelles concernées sont les parcelles ZE 26 et 28 (situées près du bourg) et ZH 79 (située près de la Morgnière).

Monsieur le Maire propose de retenir 3 hectares de surface, 5 quintaux par hectare de rendement au vu des bois présents sur certaines parcelles.

Monsieur le Maire précise que l'indice du fermage a augmenté de 2,63 % et que le montant du fermage se calcule ainsi :

(nombre de quintaux) x (nombre d'hectares) x (indice)
soit concernant M. LAFONT un montant de 348,83 € (trois cent quarante-huit euros quatre-vingt-vingt trois centimes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et donne son accord pour le montant du fermage de Monsieur LAFONT

Fait à Jauldes, le 23 septembre 2013

Le Maire
Eric SAVIN

